

série 1
MARS 2008

Qu'est-ce que la micro-assurance?

La micro-assurance est un mécanisme de protection des personnes à faibles revenus contre certains dangers en échange du paiement régulier d'une prime proportionnelle à la probabilité et au coût du risque concerné. Cette définition est, pour l'essentiel, la même que celle que l'on pourrait utiliser pour l'assurance normale, à l'exception près, que le marché-cible impliqué est clairement défini comme celui des personnes à faibles revenus. Jusqu'à quel point faut-il être pauvre pour que la protection de ces personnes par leur assurance puisse être considérée comme une « micro-assurance » ? La réponse varie en fonction des pays, mais le Fonds s'intéresse d'une manière générale à la couverture de personnes qui ne sont pas servies, ou qui le sont insuffisamment, par les grands flux commerciaux et les régimes d'assurance sociale. L'OIT est plus particulièrement intéressée par la protection des personnes qui travaillent dans l'économie informelle.

Directives pour les demandes de subvention à l'innovation

Le Fonds pour l'innovation en micro-assurance, créé sous la forme d'un partenariat entre l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Fondation Bill et Melinda Gates, contribuera à la promotion du travail décent pour des millions de personnes à faibles revenus dans le monde en développement. Il vise à développer de nouveaux modes d'assurance fiables pour protéger les pauvres qui travaillent, et entreprendra, au cours des cinq prochaines années (2008 à 2012), les quatre séries d'activités suivantes :

1. Il distribuera des **subventions à l'innovation** pour encourager l'émergence de nouvelles idées et tester les nouvelles approches possibles afin de fournir de meilleurs produits d'assurance aux marchés qui, soit ne sont pas encore servis, soit le sont de manière insuffisante;
2. Il favorisera le renforcement de l'**assistance technique** (AT) en soutenant le développement des fournisseurs d'AT tout en cofinçant la demande;
3. Il entreprendra des **travaux de recherche** pour analyser l'impact de l'assurance sur la capacité des pauvres à gérer les risques et il s'efforcera de repérer les modèles qui donnent les meilleurs résultats;
4. Il **soutiendra la dissémination des enseignements** tirés de l'expérience des principales parties prenantes.

Quels problèmes le Fonds essaie-t-il de résoudre ?

L'élargissement de la couverture de l'assurance aux travailleurs pauvres pose de nombreux problèmes, mais les activités du Fonds sont plus particulièrement axées sur les trois thèmes suivants : l'amélioration des produits, les modèles et l'éducation des consommateurs.

1. Les produits. Les pauvres sont plus vulnérables aux risques que le reste de la population, et pourtant ce sont eux qui sont les moins capables de y faire face lorsqu'ils se matérialisent. L'une des façons de les protéger pourrait être l'assurance. Or, peu d'entre eux sont couverts par l'assurance, et lorsqu'ils y ont accès, les produits offerts ne sont habituellement pas d'un bon rapport qualité/prix ou ne couvrent pas les risques qui affectent le plus les pauvres. Le Fonds entend favoriser le développement de produits plus abordables financièrement et couvrant de plus grands segments de population et un plus large éventail de risques avec un meilleur service.

Cette notion de « produit » va plus loin que la seule question du prix, des prestations et des termes du contrat ; elle englobe les processus qu'implique la gestion du produit. Dans ce contexte, les défis à relever sont notamment la gestion d'énormes volumes de petites polices d'assurance, le recouvrement des primes auprès de personnes qui n'ont pas de compte en banque, la vérification et le paiement des petites demandes de remboursement ainsi que le contrôle du risque moral et des fraudes.

2. Les modèles. Il existe différentes possibilités institutionnelles pour fournir des produits de micro-assurance, mais elles ont toutes leurs limites. Le Fonds entend encourager l'émergence de nouveaux modèles et partenariats pour tirer le plus grand profit possible des points forts de la micro-assurance et surmonter les insuffisances des options actuelles. Nous recherchons des solutions institutionnelles efficaces permettant de fournir une couverture appropriée et à un prix accessible au marché des personnes à faibles revenus, tout en respectant un juste équilibre entre les intérêts des souscripteurs de polices, des intermédiaires chargés de la fourniture de l'assurance et des assureurs des risques.
3. L'éducation des consommateurs. Peu nombreux sont les assureurs ayant informé efficacement le marché-cible des avantages de la micro-assurance. De ce fait, les pauvres ne comprennent souvent pas comment fonctionne l'assurance ou dans quelles circonstances l'assurance constitue un outil de gestion des risques préférable à l'épargne ou au crédit. Leur acceptation de l'assurance est en outre limitée par une vision à court terme, une suspicion quant aux motifs réels des assureurs et la conviction que l'assurance est seulement pour les riches. De plus, le manque de transparence en ce qui concerne les prix et les prestations empêche les consommateurs de prendre facilement des décisions d'achat raisonnables. Nous voulons rendre l'assurance plus accessible aux pauvres – plus accessible non seulement matériellement et économiquement mais aussi intellectuellement.

Le Fonds s'efforce d'encourager les experts en assurance à utiliser leurs compétences pour résoudre ces trois problèmes que pose la micro-assurance. Nous avons l'intention d'étudier dans quelle mesure les travailleurs pauvres peuvent bénéficier de systèmes d'assurance qui garantissent aussi la viabilité économique du fournisseur. Le Fonds souhaite également soutenir les efforts déployés pour optimiser l'efficacité de la fourniture de la micro-assurance. Nous sommes optimistes quant au fait que les nouvelles technologies et la rationalisation des procédés permettront d'améliorer l'efficacité, aussi bien pour les clients que pour les institutions, et par conséquent de renforcer considérablement les capacités de gestion des risques des travailleurs pauvres.

Qu'est-ce que l'innovation ?

L'innovation peut consister à emprunter des idées à d'autres domaines ou régions pour faire quelque chose de nouveau chez soi. Elle peut être progressive, ne conduire qu'à une légère amélioration marginale, ou au contraire être plus radicale, impliquant des actions plus risquées mais avec un rendement potentiel plus élevé.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'innover pour innover. L'innovation doit être conçue de manière à être bénéfique. Pour résumer, l'innovation implique une prise de risques, en s'aventurant dans des territoires inexplorés, dans l'espoir de créer quelque chose de meilleur.

L'objectif premier du Fonds pour l'innovation en micro-assurance est d'**apprendre** : apprendre comment fournir une meilleure protection par l'assurance à un plus grand nombre de personnes à faibles revenus, comment développer une culture de l'assurance chez les pauvres, comment appréhender la mesure dans laquelle les pauvres qui travaillent peuvent bénéficier de l'assurance en tant qu'outil de gestion des risques.

Pour atteindre cet objectif, le Fonds va soutenir des activités qui remettent en cause la sagesse conventionnelle. Les subventions à l'innovation sont donc considérées comme un **travail de recherche**, comme des mesures dynamiques d'introduction de nouveaux produits, procédés ou modèles, ou d'amélioration de ceux qui existent déjà, ou d'ouverture de nouveaux marchés aux produits et modèles qui ont fait leurs preuves. Ces initiatives pourraient être lancées à titre expérimental – par exemple avec certains clients sélectionnés – afin d'évaluer leur efficacité ou leur impact.

Durant les cinq prochaines années, le Fonds attribuera 40 à 50 subventions à l'innovation pour un total de 18 millions US\$

Exemples d'innovations possibles en matière de micro-assurance

Produits d'assurance intéressants

- Tests pilotes de produits novateurs ou amélioration de produits existants, répondant aux besoins des ménages à faibles revenus en matière de gestion des risques ;
- Création de nouveaux dispositifs pour le recouvrement des primes afin de renforcer l'efficacité ;
- Tests de nouvelles approches visant à rationaliser la vérification des demandes ;
- Recours à la technologie pour développer des produits adaptés selon les besoins de chacun ;
- Introduction de techniques permettant de rendre l'assurance financièrement plus accessible aux ménages les plus pauvres ;
- Introduction d'un système pilote ayant fait ses preuves sur de nouveaux marchés afin de toucher un grand nombre de ménages à faibles revenus.

Modèles institutionnels

- Expérimentation de nouveaux réseaux de distribution et d'alliances entre différents acteurs ;
- Recours à des administrateurs spécialisés pour s'assurer que chaque partie s'acquitte au mieux de ses fonctions respectives ;
- Amélioration des systèmes d'information pour renforcer la relation entre l'assureur et les circuits de distribution ;
- Appui à la création d'une société ou d'une filiale spécialisée en micro-assurance ;
- Encouragement à la création d'une fédération de régimes communautaires ou de mutuelles pour que ceux-ci mettent sur pied leur propre assureur réglementé ;
- Expérimentation de la garantie mutuelle Takaful pour les personnes à faibles revenus des régions musulmanes ;
- Mise au point d'un modèle hybride permettant aux groupes communautaires de formaliser leur régime d'assurance sans pour autant créer une compagnie d'assurance réglementée ;
- Soutien à l'établissement de liens entre les régimes de micro-assurance et les systèmes de protection sociale afin d'inclure un élément redistributeur permettant de couvrir les plus vulnérables.

Éducation au marché

- Adaptation et test des matériels d'éducation du consommateur ;
- Test de différentes méthodes permettant de faire passer les principaux messages sur la gestion du risque (et pas seulement sur l'assurance) ;
- Élaboration de mécanismes d'éducation durables, mis en place au niveau national, axés sur la qualité et l'interactivité afin de créer une culture de l'assurance à très grande échelle ;
- Expérimentation de nouvelles méthodes d'intégration d'une éducation de base aux consommateurs dans la fourniture des produits ;
- Conception et lancement d'une campagne de marketing novatrice pour transformer la résistance naturelle à l'assurance, présente chez les ménages à faibles revenus.

Qui peut bénéficier des subventions à l'innovation ?

Les organisations bénéficiaires des subventions sont notamment les suivantes :

- **Les assureurs** tels que les compagnies d'assurance, les micro-assureurs semi-formels, les fédérations de régimes de micro-assurance ;
- **Les circuits de distribution**, y compris les ONG, les coopératives, les banques et les institutions de micro-finance, les syndicats et les organismes patronaux, les courtiers et agents d'assurance, et d'autres circuits de distribution ;
- **Les fournisseurs du secteur de l'assurance** tels que les administrateurs autorisés ou les centres de traitement des demandes, les fournisseurs de logiciels et de services de gestion de bases de données, les centres de formation ou les associations patronales du secteur.

Plusieurs organisations peuvent présenter conjointement une seule et même demande de subvention ; elles y sont même encouragées. Pour relever les défis liés aux modèles institutionnels (le second thème précédemment mentionné), le Fonds entend plus particulièrement favoriser la collaboration entre différents types d'entités.

Le Fonds souhaite travailler avec des organisations solides disposant de systèmes de contrôle interne et capables de produire des états financiers. Les organisations ou consortiums pouvant justifier d'activités fructueuses sont encouragées à proposer des projets ambitieux qui leur permettront d'augmenter significativement le nombre de personnes servies, et les organisations relativement nouvelles dans la micro-assurance sont plutôt encouragées à envisager le lancement d'activités pilotes.

Nous souhaitons avoir un portefeuille de subventions diversifié dans l'ensemble du monde en développement, mais plus particulièrement axé sur l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et le Moyen-Orient. Bien que ces subventions puissent venir en appui de l'assurance de n'importe quel type de risque, la priorité sera accordée à des produits pour lesquels il existe une importante demande mais une offre insuffisante, notamment dans les domaines de l'assurance santé, de l'assurance agricole, de l'assurance contre la pauvreté, de l'assurance-vie avec droits accumulés ou de l'assurance invalidité.

Quels sont les types de subventions disponibles ?

Durant les cinq prochaines années, le Fonds attribuera 40 à 50 subventions à l'innovation pour un total de 18 millions de dollars des Etats-Unis. Pour cette série de demandes de subventions, l'OIT s'attend à attribuer sept à douze subventions pour une durée de un à trois ans. Les organisations nouvelles dans le domaine de la micro-assurance devraient demander des subventions plus modestes, alors que celles pouvant déjà se prévaloir de bons résultats pourraient bénéficier de montants plus élevés.

Les subventions ont été conçues pour couvrir une partie des coûts de mise en oeuvre de l'innovation. La subvention pourrait également être utilisée pour compenser certaines des pertes qu'un produit risque de générer avant que le projet n'atteigne une taille suffisante, ou pour couvrir les frais de constitution juridique d'une nouvelle entreprise. Ce type d'aide ne devrait pas servir à subventionner le fonctionnement général de l'organisation, mais être ciblé sur un projet particulier, qu'il soit nouveau ou déjà en cours d'exécution.

Les subventions visent à favoriser les investissements dans des activités novatrices et pilotes, initiatives qui pourraient être couronnées de succès mais que les candidats ne sont pas capables d'entreprendre sans l'aide d'un partenaire. Le projet proposé devrait être conçu de telle sorte qu'il soit viable à la fin de la période de versement de la subvention, soit parce qu'il est financièrement autonome soit parce que des ressources supplémentaires ont été trouvées pour poursuivre les opérations.

Pour toutes les initiatives, **les candidats sont tenus de contribuer pour au moins 25 pour cent du coût total du projet**. Les sommes générées par les services offerts par l'intermédiaire du projet ne peuvent pas servir de contribution de contrepartie. Les contributions en nature peuvent être prises en compte si elles sont le fait des candidats dont les activités sont à but non lucratif.

Ce que le Fonds attend des bénéficiaires des subventions

Pour recevoir des subventions, les candidats doivent signer un accord standard de subventionnement avec l'OIT; cet accord comprend des clauses sur les droits de propriété intellectuelle, les obligations de soumission de rapports financiers, les critères de versement des fonds, le règlement des litiges, et des détails sur la proposition de mise en oeuvre du projet. Bien entendu, les bénéficiaires sont censés respecter les termes et conditions stipulés dans l'accord.

L'un des principaux objectifs du Fonds consiste à recueillir et à diffuser des informations sur les leçons tirées de l'expérience des projets. Les bénéficiaires des bourses devront participer au processus d'analyse et de description des enseignements tirés de leurs initiatives novatrices. Ce processus comprendra la soumission de rapports financiers et de bilans réguliers de la situation du projet, et permettra aux chercheurs et consultants de l'OIT de travailler sur place, avec les candidats sélectionnés, pour recueillir des données et procéder à des études de cas. Les bénéficiaires devront également participer activement aux différents forums d'apprentissage pratique, à la fois physiquement et via Internet, afin de partager leur expérience avec d'autres bénéficiaires de subventions ainsi qu'avec toutes les personnes souhaitant en savoir plus sur la micro-assurance.

Les subventions seront octroyées par tranches ; pour que les bénéficiaires puissent avoir accès aux tranches suivantes, ils devront avoir atteint les objectifs mutuellement convenus et veiller à soumettre leur rapport dans les délais prescrits.

Quelle est la procédure de demande et de sélection ?

1. Les formulaires de demande peuvent être téléchargés sur www.ilo.org/socialfinance ;
2. Les candidats doivent faire parvenir ces formulaires dûment remplis à microinsurance@ilo.org le 16 mai 2008 au plus tard ;
3. Le Fonds pourra demander des informations supplémentaires ou des précisions ;
4. Un comité indépendant examinera les propositions et retiendra celles qui remplissent le mieux les critères de sélection (voir ci-dessous) ;
5. Les candidats sélectionnés seront informés qu'ils ont été retenus le 7 juillet 2008 au plus tard ;
6. Avant de signer un accord d'octroi de subventions avec l'OIT, les organisations auront quatre semaines pour présenter un plan de travail et un budget détaillés sur la base desquels seront ensuite définies les différentes étapes à franchir. L'approbation finale dépendra de la présentation satisfaisante de ces documents.

Pour les demandes de subvention supérieures à 500 000 dollars des Etats-Unis, une analyse plus approfondie sera menée, y compris une visite sur site ; par conséquent la finalisation de l'accord sur la subvention pourra prendre trois mois ou plus.

Si la demande de subvention est faite au nom d'un consortium, l'une des organisations qui le compose devra être désignée comme demandeur principal et comme contact de premier rang pour l'OIT. La partie 1 du formulaire de demande de subvention devra être remplie par tous les membres du consortium, mais l'organisation principale assumera la responsabilité juridique liée à la subvention.

Les candidats qui ne sont pas retenus peuvent bénéficier d'une subvention d'assistance technique leur permettant de rémunérer les services d'un expert en (micro-)assurance. L'assistance technique peut aider les candidats à perfectionner leur approche et renforcer leur capacité future à demander une subvention à l'innovation.

La prochaine série de demandes de subvention sera annoncée en août pour des soumissions fin septembre. Les séries suivantes se succéderont tous les six mois jusqu'en 2010. Les critères de sélection et la procédure de dépôt des demandes pourront être ajustés pour les séries suivantes.

Les capacités du candidat

Lorsque cela sera possible, les demandes seront évaluées sur la base des critères suivants. Le Fonds donnera priorité aux candidatures qui s'attacheront à développer de manière optimale les bénéfices des clients.

Questions relatives aux clients/au marché

- L'innovation proposée a-t-elle pour but de réduire la vulnérabilité des ménages à faibles revenus ?
- La demande prend-elle en considération les besoins, préférences et caractéristiques du marché-cible ?
- Le projet a-t-il le potentiel de servir un grand nombre de personnes ?
- Le projet proposé garantit-il que les clients comprennent ce qu'ils achètent ?

Viabilité de l'idée et du projet

- Le projet vise-t-il à la viabilité financière ?
- Semble-t-il réalisable ?
- Le contexte réglementaire n'interdit-il pas le lancement du projet proposé ?
- Existe-t-il des stratégies pour réduire les frais généraux, augmenter la productivité et améliorer la viabilité du système ?
- Le budget est-il suffisant pour les activités proposées ?

Les capacités du candidat

- Le candidat a-t-il la capacité, l'expertise technique et la motivation nécessaires pour gérer ce projet ?
- Le candidat a-t-il des systèmes comptables, des contrôles internes et des mécanismes d'audits externes appropriés ?
- Le candidat est-il capable d'établir des rapports financiers suffisants ?
- Le candidat cofinancera-t-il le projet à hauteur d'au moins 25 pour cent ?
- S'il s'agit d'un consortium, les organisations qui le composent ont-elles toutes les chances de collaborer efficacement ?

Pertinence stratégique

- La demande de subvention correspond-elle à au moins l'un des trois thèmes du Fonds (produits, modèles et éducation du consommateur) ?
- La proposition porte-t-elle sur quelque chose de novateur ?
- L'initiative va-t-elle apporter une valeur ajoutée aux pauvres et aux organisations participantes ?
- Si l'initiative réussit, pourra-t-elle être reproduite ?
- Le candidat est-il prêt à partager les enseignements qu'il aura tirés de son expérience ?
- La subvention à l'innovation est-elle réellement nécessaire ? Permettra-t-elle d'encourager d'autres investisseurs ?
- La proposition contribue-t-elle à favoriser la diversité au sein du groupe de bénéficiaires des subventions ?

contact

POUR DE PLUS AMPLES
RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :
www.ilo.org/socialfinance
OU CONTACTER PAR COURRIER
ÉLECTRONIQUE :
microinsurance@ilo.org



À propos de l'OIT

L'Organisation internationale du Travail est une institution spécialisée du système des Nations Unies chargée de promouvoir la justice sociale et le travail décent pour tous. La participation des travailleurs et des employeurs, sur un pied d'égalité avec les gouvernements, aux travaux de ses organes directeurs, permet à l'OIT d'élaborer des normes internationales du travail telles que celles sur la liberté d'association, le droit d'organisation, la négociation collective, l'élimination du travail forcé et l'égalité des chances. L'OIT s'intéresse à la micro-assurance pour deux raisons : d'une part, la micro-assurance est un moyen d'élargir la protection sociale aux populations exclues, telles que les travailleurs de l'économie informelle ; d'autre part, l'OIT se préoccupe des effets sociaux du marché financier, car ce dernier exclut souvent les pauvres qui travaillent et qui n'ont que leur travail comme capital. Pour l'OIT, la micro-assurance renforce par conséquent l'accès à la protection sociale et permet de promouvoir des marchés de l'assurance ouverts et équitables.

série 1 **Formulaire de demande de subvention**
MARS 2008 pour l'innovation en micro-assurance

Pour être prises en compte en vue d'un financement, les demandes de subvention doivent être adressées par courrier électronique au Fonds pour l'innovation en micro-assurance, microinsurance@ilo.org au plus tard le 16 mai 2008.

1. Informations sur le demandeur

S'agit-il de la demande d'un consortium ? Veuillez cocher la case correspondante : Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez soumettre une partie 1 du formulaire dûment remplie pour chaque membre du consortium et veuillez indiquer quel est le demandeur principal.

1.1 Nom du demandeur (par ex. nom de l'organisation)

.....

1.2 Nom du PDG ou du Directeur général

.....

1.3 Nom et titre de la personne à contacter, s'il ne s'agit pas du PDG

.....

1.4 Numéro de téléphone avec l'indicatif du pays

.....

1.5 Numéro de télécopie avec l'indicatif du pays

.....

1.6 Adresse électronique

.....

1.7 Site web

.....

1.8 Adresse postale, y compris le pays et le code postal

.....

1.9 Structure juridique (par ex. société à but non lucratif, ONG, association)

.....

1.10 But, mission ou objectifs de votre organisation

.....

1.11 Brève description de l'activité première de l'organisation (par ex. assurance-vie, syndicat, coopérative agricole)

.....

1.12 Date de début des opérations

.....

1.13 Date de début de l'activité de micro-assurance, le cas échéant

.....

1.14 Comment avez-vous entendu parler de cet appel de demandes de subvention ?

.....

2. Aperçu général du projet

- 2.1 Nom du projet
.....
- 2.2 Brève description du projet (100 mots au maximum)
.....
- 2.3 Date du début du projet (note : les subventions peuvent être accordées aussi bien pour de nouveaux projets que pour des projets déjà existants)
.....
- 2.4 Pays ou groupe de pays où le projet sera mis en oeuvre
.....
- 2.5 Budget total proposé (en US\$)
.....
- 2.6 Montant proposé pour la subvention demandée (en US\$) ; note : ce montant ne peut pas être supérieur à 75 % du budget total
.....
- 2.7 Durée de versement de la subvention (1 à 3 ans) et date de la fin du projet proposé
.....
- 2.8 Nombre attendu de bénéficiaires directs et indirects de l'innovation
.....

3. Description du projet (5 pages au maximum)

- 3.1 Pourquoi proposez-vous ce projet ? Veuillez inclure une déclaration relative au(x) problème(s) rencontré(s) et justifier la nécessité d'une subvention à l'innovation.
- 3.2 Décrivez la portée du projet proposé et l'approche retenue pour sa mise en œuvre. Comment cette activité permettra-t-elle de résoudre le(s) problème(s) susmentionné(s) ?
- 3.3 Quel est le marché-cible du projet proposé ? Quelles sont les caractéristiques de ce marché ?
- 3.4 Quels sont les éléments novateurs ou révolutionnaires proposés dans le cadre de ce projet ?
- 3.5 Décrivez l'impact attendu du projet proposé sur les ménages à faibles revenus, y compris en fournissant des mesures quantitatives lorsque cela s'avère possible (par ex. augmenter le nombre des personnes couvertes de x %, réduire les primes de y %, payer les prestations z % plus rapidement).
- 3.6 Décrivez de quelle façon le projet proposé bénéficierait au(x) candidats(s), y compris en fournissant des mesures quantitatives lorsque cela s'avère possible (par ex. améliorer de x % la fidélisation des membres, renforcer de y % l'efficacité, réduire la fraude de z %).
- 3.7 Quels sont les principaux risques associés au projet proposé (par ex. réglementation, initiatives concurrentes, capacité limitée), et comment seront-ils atténués ou éliminés ?
- 3.8 Veuillez expliquer de quelles capacités le(s) candidat(s) peuvent se prévaloir pour assurer la réussite du projet proposé. Des projets semblables ont-ils été mis en œuvre auparavant ? Si tel est le cas, veuillez décrire les actions réalisées et les résultats obtenus.

4. Annexes

- Annexe 1. Budget**
Présentez un budget (en US\$) de dépenses et financement pour toute la durée du projet proposé. Les postes budgétaires devraient correspondre au système comptable de votre organisation. Indiquez la(les) date(s) et la fréquence de paiement requise pour la subvention (par ex. versements annuels à compter du 1^{er} novembre 2008).
- Annexe 2. Modèle financier**
Nous entendons financer prioritairement les projets qui permettent d'optimiser l'accès et de minimiser les coûts pour les ménages à faible revenu. Veuillez fournir un état de la capacité d'autofinancement du projet, indiquant les coûts et bénéfices financiers pour le demandeur et ses clients. Indiquez comment le projet sera financé une fois dépensée la subvention. Note : un modèle financier peut ne pas être applicable à tous les projets proposés (par ex. si le projet ne génère pas de recettes).
- Annexe 3. Curriculum vitae**
Veuillez fournir les curriculum vitae ou de brèves biographies des principaux membres du personnel.
- Annexe 4. Rapport annuel et états financiers**
Veuillez joindre au présent formulaire les rapports annuels et/ou les états financiers des trois dernières années (s'ils sont disponibles).